

Projet de résolution XXV-3
Poursuite des initiatives phares pendant le PHI-IX

Le Conseil intergouvernemental du Programme hydrologique intergouvernemental (PHI) de l'UNESCO

- Prenant note de** la résolution XXIV-2 du PHI/IC sur tous les programmes et initiatives phares du PHI et sa décision d'examiner et d'approuver, à sa 25e session, le cadre suggéré présenté par le groupe de travail ad hoc et la proposition, conformément à la résolution XXI-8 du PHI/IC, concernant l'examen de la poursuite des programmes et initiatives phares du PHI dans le cadre du plan de mise en œuvre du PHI-IX,
- Prenant note également** de la recommandation de l'Évaluation des programmes et des principales initiatives du PHI (IHP/Bur-LVIII/Ref.6) et de l'Élaboration de lignes directrices pour les initiatives prioritaires du PHI" (IHP/Bur-LVIII/Ref.7) présentées au Bureau du PHI à sa 58e session,
- Considérant** Le document "Cadre pour la planification, la mise en œuvre et le suivi des initiatives phares", élaboré par le groupe de travail sur les initiatives phares du PHI ;
- Reconnaît** les contributions apportées par toutes les initiatives phares du PHI au cours de toutes les phases précédentes du PHI ;
- Décide** de clôturer les initiatives phares "Gestion intégrée des ressources en eau" et "Programme international commun d'hydrologie isotopique" d'ici à la fin de 2022 ;
- Recommande** au Secrétariat du PHI, au Groupe de travail et aux hôtes/secrétariats des initiatives phares suivantes de considérer et d'examiner le rôle potentiel futur dans la contribution au PHI-IX et en accord avec les Directives révisées : Programme de gestion des eaux urbaines (UWMP), Programme d'hydrologie au service de l'environnement, de la vie et de la formulation des politiques (HELP), Programme " Du conflit potentiel au potentiel de coopération " (PCCP), et Initiative internationale sur la sécheresse (IDI). Le secrétariat du PHI, le groupe de travail et les hôtes/secrétariats de ces initiatives présenteront leurs conclusions et les progrès réalisés concernant le rôle des initiatives lors de la 26e session du Conseil du PHI ;
- Décide en outre** les initiatives suivantes en matière d'eaux souterraines pour le PHI-IX : Initiative du Gestion de la Recharge des Aquifères (MAR), Évaluation des ressources en eaux souterraines qui subissent les pressions exercées par l'activité humaine et les changements climatiques (GRAPHIC), Programme mondial d'évaluation et de cartographie hydrogéologiques (WHYMAP), Initiative internationale sur la subsidence du terrain (LaSII), Initiative sur la gestion des

ressources des aquifères transnationaux (ISARM) et décide de combiner les initiatives en matière d'eaux souterraines en une seule initiative de l'UNESCO sur les eaux souterraines et encourage la coordination entre elles ;

Décide en outre

Suite à la conformité du cadre des initiatives phares du PHI pour la planification, la mise en œuvre et le suivi (Résolution XXV-3), il est recommandé de poursuivre les initiatives phares suivantes au sein du PHI-IX : Régimes d'écoulement déterminés à partir de séries de données internationales expérimentales et de réseaux (FRIEND), Initiative internationale sur la qualité de l'eau (IIWQ), Initiative internationale sur les sédiments (ISI), Réseau mondial d'information sur l'eau et le développement des terres arides (G-WADI), Initiative internationale sur les inondations (IFI), Réseau mondial des musées de l'eau (WAMU-NET) et Initiative mondiale sur les grands fleuves (WRLI) ;

Demande en outre

que chaque initiative phare approuvée par le Conseil devra se conformer au cadre de l'initiative phare pour la planification, la mise en œuvre et le suivi, y compris le mécanisme de gouvernance au sein du PHI-IX ;

Encourage

les hôtes/secrétariats actuels des initiatives phares à réfléchir à la meilleure façon d'aller de l'avant dans leur mise en œuvre et à travailler en étroite collaboration avec le Secrétariat du PHI afin de déterminer la meilleure voie à suivre pour maximiser leur contribution au PHI-IX ;

Invite en outre

tous les membres de la famille UNESCO de l'eau à soutenir la mise en œuvre des initiatives phares du PHI en apportant un soutien technique et/ou financier.